

Le département de Lettres Classiques de l'UFR Lettres et langues de Metz comprenait, jusqu'en 2007, six titulaires, c'est-à-dire en latin et en grec un professeur et deux maîtres de conférences. En 2007, le président de l'université de Metz a redéployé le poste de professeur de grec, devenu vacant (le titulaire étant en congé longue durée), les heures étant, depuis la rentrée 2007, assurées par des vacataires et une MC de grec. La demande du maintien du poste de professeur de grec, par un vote unanime du conseil de l'UFR Lettres et langues de Metz en juin 2008, a été rejetée par le nouveau président d'université. A la rentrée 2010, après une reprise de fonction, entre janvier et mars 2010, du professeur de grec titulaire, puis son décès en juin 2010, le poste n'a pas été renouvelé, donc est supprimé. En juillet 2011, le poste d'une des 2 MC grec, qui partira en retraite le 1<sup>o</sup> septembre 2012, a été à son tour supprimé, malgré les soutiens de plusieurs élus mosellans. Il faut ajouter que l'autre MC grec, étant nommée à l'IUF pour 5 ans à partir de la rentrée 2011, n'effectue que le 1/3 de son service. A la rentrée 2012, il manquera donc 207 heures de grec, qui devraient être assurées par des vacataires, enseignants du secondaire (avec les problèmes horaires que cette situation peut poser), et un collègue latiniste. A la rentrée 2013, quand sera appliquée la maquette de l'Université de Lorraine, le département de Lettres classiques de l'UFR Lettres et langues de Metz est-il condamné à disparaître ? Les jeunes étudiants Mosellans ou du nord de la Meurthe-et-Moselle devront-ils aller à Nancy ou à Strasbourg ou se tourner vers d'autres études, moins onéreuses ? Les étudiants de Metz, certes peu nombreux, obtiennent de bons résultats aux concours ; la logique comptable doit-elle primer sur toutes les autres considérations et condamner la notion même de service public ?